



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.58
17 décembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 58e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 2 décembre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [37]

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

c) **Rapports du Secrétaire général**

d) **Rapport de la Commission politique spéciale**

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [102]

a) **Rapport du Secrétaire général**

b) **Projet de résolution**

PROGRAMME DE TRAVAIL

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je voudrais d'abord attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale, publié sous la cote A/46/643. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : En outre, je propose que la liste des orateurs désirant intervenir dans le débat sur les points 37 et 102 de l'ordre du jour soit close demain à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'invite en conséquence les représentants qui souhaitent participer au débat à s'inscrire le plus tôt possible sur la liste des orateurs.

M. GAMBARI (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, lorsque l'Assemblée générale a examiné la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain à sa quarante-cinquième session, nous avons pris quelques décisions très importantes. Certaines de ces décisions ont été prises par consensus, reflétant ainsi notre compréhension, notre engagement et notre volonté de renforcer le processus politique, qui commençait à gagner du terrain en Afrique du Sud même. Il est indéniable qu'il s'est produit depuis lors une évolution aussi bien en Afrique du Sud que sur la scène internationale pour ce qui est de l'effort global concerté visant à éliminer l'apartheid.

Le processus politique qui a commencé en février 1990, à la suite de l'adoption, en décembre 1989, de la Déclaration de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, a parfois été interrompu mais s'est néanmoins poursuivi. Le processus lui-même et les efforts entrepris dans le même sens par les protagonistes en Afrique du Sud ont souvent connu des moments très difficiles, marqués par des retards et des revers et ont, parfois, été ralentis à cause de l'atmosphère de méfiance.

L'abrogation des principales lois d'apartheid par les autorités sud-africaines a représenté un pas de plus sur la voie de la paix et de l'évolution du processus politique. Mais aussi positive et remarquable qu'ait été cette entreprise, son essence même et sa contribution à l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale ont toujours été assombries par la violence politique, qui se poursuit encore dans le pays. Cependant, il est heureux de noter que les forces anti-apartheid en Afrique du Sud sont restées fidèles à leurs objectifs et qu'un Accord national de paix a été signé le 14 septembre. Nous espérons que cet accord deviendra pleinement opérationnel et débouchera sur des résultats concrets.

M. Gambari

Les hauts et les bas politiques qui caractérisent maintenant le processus indiquent clairement qu'il faut s'attendre à ce qu'il connaisse encore bien des vicissitudes, certaines imprévisibles et d'autres plus perceptibles, à mesure que l'on s'efforce de mettre au point une nouvelle constitution.

Dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la résolution des Nations Unies, le Secrétaire général a prévenu que :

"ce processus risque d'être relativement long, voire vulnérable, et il pourrait être entravé par l'ampleur des inégalités socio-économiques qui persistent en Afrique du Sud et l'insuffisance des démarches entreprises à ce jour pour y remédier." (A/45/1052, par. 10)

Cette mise en garde du Secrétaire général, que le Comité spécial contre l'apartheid partage entièrement, devrait nous amener à réfléchir et nous rappeler nos responsabilités permanentes envers ceux qui luttent pour leurs droits et leurs libertés fondamentales.

La communauté internationale et notamment l'Assemblée générale n'ont cessé, tout au long des 40 dernières années, de réclamer l'élimination de l'apartheid. L'Assemblée a continuellement souligné combien il importe que cet objectif soit réalisé par des négociations entre les autorités sud-africaines et les représentants authentiques de la majorité opprimée. Aujourd'hui, l'Assemblée générale peut s'enorgueillir de savoir que l'appel qu'elle ne cesse de lancer depuis si longtemps a enfin été entendu et semble bien près d'être pleinement appliqué, et que ses aspirations à une Afrique du Sud non raciale commencent, lentement mais sûrement, d'être réalisées grâce aux efforts concertés des groupes opposés à l'apartheid du monde entier, aux actions des gouvernements et, surtout, aux sacrifices et aux efforts des Sud-Africains eux-mêmes, efforts qui se poursuivent toujours.

Toutefois, il est à la fois impératif et nécessaire que la communauté internationale demeure saisie de la question et continue de surveiller de près le processus politique. Le rôle de la communauté internationale est loin d'être terminé. Il ne pourrait en être autrement vu que, malgré l'accord de paix, la violence persiste, violence qui est essentiellement une conséquence de l'apartheid et qui risque de compromettre la transformation démocratique du pays, outre qu'elle constitue une menace grave et constante pour le processus de négociation lui-même. La communauté internationale ne saurait rester

M. Gambari

neutre tout au long du processus politique. Elle doit rester saisie de la question, comme elle l'a été depuis plus de 40 ans. Dans les négociations en cours en Afrique du Sud, comme dans la plupart des négociations, deux parties sont en jeu. D'un côté, il y a ceux qui soutiennent les principes universels des Nations Unies et sont décidés à ce que les choses changent en Afrique du Sud de manière à garantir à toutes ses populations les mêmes droits et libertés fondamentales, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe ou de la croyance; de l'autre, toutefois, il y a les autorités sud-africaines, qui doivent leur existence au système politique discrédité fondé sur la répression et la discrimination raciale, dont il se nourrit. Les deux parties aux négociations ne sont donc ni égales ni moralement semblables et ne doivent pas être considérées comme telles.

Il importe par conséquent que la communauté internationale continue d'assumer son rôle et son obligation, qui est de servir d'élément d'équilibre et d'aider à l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Le Comité spécial est d'avis que certains Etats Membres ont décidé trop hâtivement de relâcher unilatéralement leur pression sur l'Afrique du Sud. Nous réaffirmons que la communauté internationale a la responsabilité collective de maintenir la pression afin que les négociations à participation non limitée, qui visent à mettre en place un nouvel ordre constitutionnel et à assurer l'élimination complète de l'apartheid et l'établissement d'une démocratie non raciale, soient maintenues. Ce type de pression - qui constitue un levier politique efficace - a, malgré son caractère souvent sélectif et volontaire, produit d'importants résultats dans le passé. C'est pourquoi nous devons maintenir la pression par tous les moyens possibles, tout en continuant d'apporter toute l'aide voulue au secteur défavorisé de la société sud-africaine.

Au moment où nous abordons le débat sur l'Afrique du Sud, il conviendrait de tenir dûment compte de la situation et des autres réalités existant dans le pays. La fluidité de la dynamique politique sur place exige que nous agissions de façon concertée et conformément aux dispositions énoncées dans la Déclaration des Nations Unies, dispositions qui sont largement reconnues en Afrique du Sud même.

M. Gambari

Notre objectif doit être de hâter l'application complète et immédiate de la Déclaration. Nous devons aider à mettre fin au climat de violence qui règne tout en favorisant les conditions permettant l'activité politique libre qui est nécessaire à la poursuite du processus de négociation de fond et, ce faisant, nous devons tenir compte des directives clairement énoncées dans la Déclaration de consensus qui a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1989. Ainsi nous devons encourager les représentants du peuple sud-africain à négocier de bonne foi en appuyant pleinement ce processus et, d'une façon concertée et graduelle, en exerçant toute pression appropriée sur le régime sud-africain afin d'aider les opposants de l'apartheid et les secteurs désavantagés de cette communauté.

En réponse à certains des développements positifs survenus en Afrique du Sud, nous avons recommandé la levée des boycottages dans les domaines académique, culturel et, dans certaines conditions, sportif. Aujourd'hui, à la suite de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies, nous sommes à un tournant critique, et il est admis que certains contacts deviennent utiles. La reprise d'autres liens avec l'Afrique du Sud devrait dépendre des événements positifs qui interviennent dans ce pays. A notre avis, l'étape logique suivante du processus politique est un accord sur des dispositions intérimaires. Il est réconfortant de noter que les deux parties en Afrique du Sud reconnaissent cette nécessité. Notre contribution à cette réalisation, qui est une composante intégrante du processus, est notre engagement à maintenir une influence politique appropriée par le biais de mesures restrictives jusqu'à ce que des dispositions intérimaires qui inspirent une confiance générale dans l'administration du pays soient mises en place et, plus tard, qu'une nouvelle constitution non raciale et démocratique soit acceptée par tous. Certes, nous reconnaissons que cet engagement peut être modifié à la demande ou sur la recommandation d'une administration transitoire sud-africaine. Bien entendu, l'embargo obligatoire sur les armes doit être maintenu jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit en place, à la suite d'élections libres et justes.

C'est délibérément que je me suis longuement étendu sur le rôle de la communauté internationale et sur ses obligations quant à l'édification d'une vraie démocratie en Afrique du Sud. En 1962, l'Assemblée a confié au Comité

M. Gambari

spécial contre l'apartheid la responsabilité de surveiller les événements qui interviennent en Afrique du Sud. Le Comité spécial s'est toujours efforcé de s'acquitter de ses fonctions avec crédibilité et dévouement.

Cette année, le rapport du Comité spécial (A/46/22), dont l'Assemblée est saisie, reflète - comme le feront les projets de résolution qui suivront - non seulement les réalités qui existent en Afrique du Sud mais aussi, comme toujours, l'effort concerté et coordonné pour exprimer de façon fidèle les vues et les actes des Etats Membres de l'Organisation. Par conséquent, le programme de travail du Comité spécial pour l'année prochaine est conçu pour répondre aux circonstances politiques évolutives en Afrique du Sud. Le Comité spécial entre véritablement dans une phase critique. Il doit maintenir son dynamisme alors qu'il traverse cette étape de développement cruciale. Pour y réussir, il aura besoin de la coopération et de l'aide constantes de l'Assemblée générale, jusqu'à ce que sa tâche soit formellement déclarée accomplie.

Dans son programme de travail pour 1992, le Comité spécial sera guidé par une double approche - une combinaison de pression et d'assistance. En ce qui concerne les missions, les rapports, les auditions, les séminaires et les conférences, il mettra l'accent sur la nécessité d'une surveillance étroite des événements en Afrique du Sud, en vue d'une pression concertée sur les autorités et d'une aide accrue pour les forces anti-apartheid et pour les secteurs désavantagés de la société. Des questions telles que l'élaboration d'une constitution, les droits de l'homme, la paix interne, l'éducation et la formation et les moyens de corriger les inégalités socio-économiques graves dans le pays sont des questions qui feront l'objet de l'attention spéciale du Comité. J'espère, par conséquent, qu'à ce tournant critique de la campagne anti-apartheid le programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid recevra l'appui unanime de l'Assemblée.

Abordant une question plus terre à terre, je puis assurer l'Assemblée que le Comité continuera, comme il l'a fait au cours des années, de trouver les moyens d'économiser une partie des fonds qui lui sont alloués, et de rester prudent dans ses dépenses, gardant à l'esprit les contraintes financières que connaît notre organisation. Je suis heureux de dire, à titre d'exemple, que des économies de plus de 200 000 dollars ont été réalisées dans le budget

M. Gambari

voyage pour la période 1990-1991. A cet égard et à bien d'autres égards, je dois rendre hommage au Directeur et au personnel du Centre contre l'apartheid pour l'excellent travail qu'ils ont fait au cours des années, surtout récemment. Je songe en particulier au rôle du Centre pour aider le Secrétaire général à coordonner les activités des Nations Unies dans l'application de la Déclaration de consensus adoptée par l'Assemblée.

La tâche ultime que nous nous sommes assignée en tant qu'Etats Membres en ce qui concerne l'Afrique du Sud est l'élimination de l'apartheid. Cette tâche n'est pas encore accomplie. Il importe que je souligne ce point : l'apartheid n'est pas encore mort. Bien que nous soyons proches de nos objectifs, devons-nous cesser de courir parce que la ligne d'arrivée est peut-être en vue? Pouvons-nous nous permettre de compromettre des années d'efforts et de ressources, maintenant que nous sommes si près d'obtenir des résultats tangibles? Le débat des trois prochains jours ne devrait pas être défini par des différences d'opinion connues ou perçues. Cette époque est loin derrière nous. Notre débat est une occasion de parler d'une seule voix, d'unir nos forces, de maintenir et d'élargir le consensus et, ainsi, d'aider les Sud-Africains à ce moment crucial de l'édification de leur nation.

Je suis sûr que ces points seront répétés et développés lorsque M. Nelson Mandela lui-même, Président de l'African National Congress (ANC), et M. Clarence Makwetu, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), prendront la parole à l'Assemblée. Leur présence ici est une preuve de la haute estime que les Sud-Africains de toute persuasion qu'ils représentent ont pour cette assemblée et le système des Nations Unies en général, ainsi que de leur confiance et de leur foi dans le fait que les Nations Unies ont en effet un rôle constant et essentiel à jouer pour mettre fin à l'apartheid et encourager la situation positive qui se développe en Afrique du Sud.

Dans ce débat, nous devons tous présenter nos points de vue nationaux, mais, ce faisant, gardons présent à l'esprit le fait que nous avons un but commun - l'élimination de l'apartheid et l'édification d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique par des moyens pacifiques. Poursuivons cet objectif conjointement et avec détermination; alors la victoire sera vraiment assurée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid, M. Virendra Gupta, de l'Inde, qui va présenter le rapport du Comité spécial.

M. GUPTA (Inde), Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter à l'examen de l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/46/22). Ce rapport, qui fait suite au rapport intérimaire du Comité spécial contenu dans le document A/AC.115/L.675, porte sur la période allant de mai à octobre 1991. Je voudrais à ce propos appeler l'attention de l'Assemblée sur le deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/45/1052, qui a été présenté à la reprise de la quarante-cinquième session, le 13 septembre 1991.

Je parlerai en premier lieu de la structure du rapport dont l'Assemblée générale est saisie, je décrirai brièvement le contenu de chaque chapitre, puis je mettrai en exergue certaines des principales conclusions auxquelles est arrivé le Comité spécial. Comme les années précédentes, le rapport comprend deux parties : la première partie constituée du rapport annuel du Comité spécial lui-même; la deuxième partie d'un rapport sur l'évolution récente des relations entre l'Afrique du Sud et Israël. La première partie comprend six chapitres, dont une introduction.

Le chapitre II décrit et analyse le processus politique en cours en Afrique du Sud. Après une évaluation de la situation politique générale, il indique dans quelle mesure a été créé un climat de négociation, en insistant tout particulièrement sur ce qui fait encore obstacle à ce processus : la violence politique et la détention d'un certain nombre de prisonniers politiques. A l'instar du rapport de l'année dernière, ce chapitre examine également les structures institutionnelles de l'apartheid et passe en revue les lois importantes abrogées ou révisées tout en fournissant des données et des informations précises de façon à souligner les inégalités socio-économiques persistantes qui caractérisent encore la société sud-africaine.

M. Gupta

Une nouvelle section intitulée "Faits nouveaux intervenus dans le processus d'ouverture de négociations" compare brièvement les différentes positions adoptées par les principales parties à l'égard des modalités du processus ainsi que des négociations elles-mêmes. La dernière partie du chapitre II fournit des indications précises sur l'état de l'économie sud-africaine et en analyse les résultats.

Le chapitre III examine divers aspects des relations extérieures de l'Afrique du Sud. Il passe d'abord en revue les échanges et les transports, les prêts et les crédits commerciaux accordés à l'Afrique du Sud, et les investissements étrangers dans ce pays. Ce chapitre donne donc une idée du genre de contacts commerciaux et financiers qui peuvent avoir repris, tout en évaluant l'impact qu'exercent encore les sanctions dans ces secteurs. Vient ensuite un examen détaillé des relations militaires avec l'Afrique du Sud. Le chapitre s'achève par un bref compte rendu de la situation dans la région d'Afrique australe, dans la mesure où celle-ci est affectée par les événements en Afrique du Sud.

Le chapitre IV donne des détails sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour mettre en oeuvre, en Afrique du Sud, la politique d'action sur deux fronts adoptée par le Comité spécial au début de l'année, et il examine les changements survenus dans les relations culturelles et sportives avec l'Afrique du Sud.

Le chapitre V est une récapitulation détaillée des travaux du Comité spécial et des activités qu'il a entreprises pendant l'année écoulée dans les domaines suivants : évolution politique en Afrique du Sud; pressions à exercer sur ce pays; assistance aux forces démocratiques; et coopération avec d'autres organes de l'ONU et d'autres organisations.

Au chapitre VI, sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention de l'Assemblée, le Comité spécial présente ses conclusions ainsi que les recommandations précises qu'il souhaite soumettre à l'Assemblée générale. L'évaluation générale de la situation en Afrique du Sud fournit le cadre de la stratégie élaborée par le Comité spécial dans ce chapitre, ainsi que la base de son programme de travaux futurs.

M. Gupta

Enfin, le rapport sur l'évolution récente des relations entre l'Afrique du Sud et Israël, qui figure dans la deuxième partie, traite principalement de la collaboration militaire et nucléaire entre ces deux pays. Il examine aussi d'autres aspects de leurs relations, notamment en matière commerciale.

Dans son rapport annuel, le Comité spécial contre l'apartheid exprime l'opinion que le processus visant la création d'un cadre de négociation pour mettre fin à l'apartheid est entré récemment dans une nouvelle phase. De fait, la conférence du Patriotic/United Front a élaboré un cadre plus détaillé pour ce processus et une réunion de toutes les parties intéressées a d'ores et déjà été convoquée.

Toutefois, le Comité spécial rappelle que, de l'avis du Secrétaire général, ce processus risque d'être long et fragile et qu'on ne pourra considérer l'apartheid comme disparu qu'une fois atteints les objectifs stratégiques suivants : mise en place d'arrangements provisoires; adoption d'une nouvelle constitution; et installation d'un nouveau gouvernement à l'issue d'élections libres et honnêtes. Si l'abrogation des principales lois d'apartheid a certes marqué une étape décisive, un certain nombre d'obstacles et de dangers subsistent. Au nombre de ceux-ci, il y a la vague de violence et les profondes inégalités socio-économiques qui affectent la majorité de la population sud-africaine.

Le Comité spécial arrive à la conclusion que la communauté internationale doit suivre de plus près l'évolution de la situation en Afrique du Sud et identifier tous les dangers qui risqueraient de perturber le mécanisme de la transformation démocratique, sans oublier que les parties engagées dans ce processus ne sont pas dans une situation d'égalité au plan moral. La communauté internationale doit donc continuer à exercer des pressions sur les autorités sud-africaines et fournir une assistance spécifique aux forces anti-apartheid.

Le Comité spécial précise dans son rapport que la nature exacte de ces pressions doit correspondre à l'évolution de la situation dans le pays, telle qu'elle est perçue collectivement, et qu'elle doit être revue en fonction de celle-ci. Entre-temps, et bien que certains contacts universitaires, culturels et sportifs aient déjà pu être renoués, le Comité spécial estime que la levée sélective des sanctions est prématurée et va à l'encontre du but

M. Gupta

recherché. En outre, la communauté internationale devrait accroître l'assistance aux forces démocratiques afin de renforcer leurs pouvoirs et leurs capacités durant le processus de négociation. Elle doit faciliter la réintégration des réfugiés et exilés politiques et celle des prisonniers politiques libérés, et contribuer à redresser les profondes inégalités socio-économiques.

Il est essentiel que les pressions exercées et l'assistance fournie par la communauté internationale soient coordonnées et efficaces. Ainsi, le Comité spécial contre l'apartheid qui, à l'échelle internationale, coordonne les questions liées à l'apartheid et à l'Afrique du Sud, annonce-t-il dans le rapport son intention de faire tout son possible pour maintenir et renforcer le consensus international sur la question. Il rappelle en outre la nécessité, pour le Centre contre l'apartheid, d'aider le Secrétaire général à mettre au point, à l'égard de l'Afrique du Sud, une approche adoptée par tous les organes et institutions des Nations Unies.

Une fois encore, le Comité spécial s'est efforcé de présenter à l'Assemblée un rapport complet, qui soit à la fois factuel et analytique. Le Comité spécial espère que les informations ainsi fournies à l'Assemblée permettront un débat fructueux sur le fond de la question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole à M. Anthony Nyakyi, de la République-Unie de Tanzanie, Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, j'ai l'honneur de présenter son rapport annuel qui, comme les années précédentes, je suis heureux de le noter, a été adopté par consensus par le Groupe.

Depuis les cinq dernières années, le Groupe intergouvernemental veille au respect de l'embargo pétrolier imposé au Gouvernement sud-africain par l'Assemblée générale en 1986. Il s'agit donc du cinquième rapport du Groupe. Dans la manière de fonctionner des Nations Unies, où les embargos sont généralement surveillés par des comités appropriés du Conseil de sécurité, ce groupe est un mécanisme de surveillance intergouvernemental novateur. En permettant à l'ensemble des Membres des Nations Unies de suivre de près l'application d'un embargo important imposé par l'Assemblée générale et d'y participer, il a créé un précédent important pour l'avenir.

Depuis sa création, le Groupe intergouvernemental a largement eu recours à la coopération des Etats Membres dans l'accomplissement de son mandat. Le fait que cet embargo est volontaire impose une obligation particulière à tous les Etats Membres. Par définition, une partie à un accord volontaire ne devrait pas avoir de difficulté à honorer ses obligations. C'est pourquoi le Groupe examine très sérieusement les réponses des gouvernements à ses demandes d'information qui pourraient éclairer les cas de violations éventuelles de l'embargo. Le Groupe a souligné à maintes reprises que ses enquêtes sur les cas de violations présumées de l'embargo pétrolier ou sur les escales dans des ports d'Afrique du Sud de navires susceptibles de transporter du pétrole brut ou des produits pétroliers ne sont pas une accusation de méfait de la part des gouvernements mentionnés dans les cas intéressés. Il ne fait qu'évoquer la possibilité qu'une violation de l'embargo pétrolier ait pu se produire. Nous sommes parfaitement conscients des complexités du commerce pétrolier et reconnaissons que le secret qui entoure parfois ces transactions pourrait signifier que le gouvernement en cause peut ne pas être au courant d'une violation particulière.

M. Nyakyi

Cependant, lorsque les mouvements systématiques de certains navires suscitent des suspicions de violation, le Groupe estime qu'il a le devoir de soumettre le cas de ces navires à l'attention des gouvernements intéressés. Je ne saurais trop insister sur l'importance que le Groupe intergouvernemental attache à la coopération des gouvernements dans l'exercice de ses responsabilités.

L'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud est, de l'avis du Groupe, l'une des sanctions les plus importantes appliquées par la communauté internationale pour exercer des pressions sur le régime sud-africain en vue de le contraindre à éliminer l'apartheid et à aider le peuple sud-africain dans sa lutte pour instaurer une société unie, non raciale et démocratique. Malheureusement, pour diverses raisons, le potentiel dont il dispose pour faire réellement pression sur le régime de Pretoria n'a jamais été pleinement utilisé. Si son caractère volontaire a été à l'origine de sa force, il a également été sa principale cause de faiblesse. Les lacunes dont faisait état ma déclaration lorsque j'ai présenté le rapport de l'année dernière persistent. La plus grave reste l'absence de mesures de la part du Conseil de sécurité en vue d'appuyer l'embargo. Le manque de mesures législatives nationales ou analogues efficaces en vue de son application, l'interprétation restrictive adoptée par certains Etats Membres en ce qui concerne la portée de l'embargo et le manque de coopération de certains Etats Membres importants aux travaux du Groupe constituent d'autres faiblesses graves. Toutes ces raisons, parmi d'autres, se sont combinées pour compromettre l'efficacité de l'embargo. Mais bien que l'embargo pétrolier n'ait jamais pu réussir à empêcher l'Afrique du Sud de se procurer le pétrole dont elle a besoin, il a exercé des pressions sur le régime. Il l'a contraint à se procurer du pétrole à des prix exorbitants et à investir dans des usines onéreuses de transformation du charbon en pétrole et dans des infrastructures de stockage.

Le Groupe intergouvernemental a suivi avec un vif intérêt l'évolution positive qui a pris place en Afrique du Sud depuis février 1990. Les événements qui ont commencé avec la libération de M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), et qui ont inclus la levée de l'interdiction d'organisations politiques, y compris l'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), ainsi que la libération d'un certain

M. Nyakyi

nombre de prisonniers politiques, ont marqué le début d'un processus politique destiné à mettre fin à l'apartheid par des négociations. L'abrogation en juin 1991 du Land Acts et du Group Areas Act, ainsi que les amendements apportés au Population Registration Act et à l'Internal Security Act - qui constituaient tous les piliers juridiques de l'apartheid - a fait progresser le processus politique. Le Groupe intergouvernemental s'associe à la communauté internationale pour se féliciter de ces mesures qui représentent un pas important de la part du régime en vue de créer les conditions stipulées dans la Déclaration au sujet de la création d'un climat propice aux négociations.

Malheureusement, ces mesures positives ont été compromises par la persistance de la violence qui a coûté la vie à des milliers de Sud-Africains, par les retards dans la libération des prisonniers politiques et dans le retour des exilés et par l'annonce, il y a quelques mois, du financement secret par le gouvernement de ses alliés politiques, ce qui a mis gravement en doute son impartialité. Si les révélations faites la semaine dernière par les médias sud-africains, qui suggèrent que ce financement secret, contrairement aux revendications du Gouvernement, s'est poursuivi jusqu'en juin 1991, s'avèrent justes, le climat de tension et la crise de confiance dans le régime s'aggraveront sérieusement.

En conséquence, bien que nous devions continuer à espérer que la Conférence multipartite qui doit se réunir avant la fin de l'année aura lieu comme prévu, nous ne pouvons que partager l'avis du Secrétaire général qui déclare, dans son second rapport sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, que le chemin à parcourir risque d'être long et plein d'embûches. Tenant compte de cela, nous pensons que toute précipitation dans la levée des sanctions contre l'Afrique du Sud, notamment l'embargo pétrolier, serait prématurée, voire inefficace, et pourrait faire avorter le processus démocratique encore fragile.

Tout en soulignant la nécessité de maintenir l'embargo pétrolier pour le moment, nous reconnaissons que l'évolution du processus exige que la communauté internationale adopte une stratégie qui serait un mélange judicieux d'encouragement, de pression et d'aide en vue d'assurer un progrès régulier.

M. Nyakyi

Nous pensons qu'une fois que les négociations de fond commenceront et se poursuivront régulièrement, elles auront un impact positif non seulement sur les relations entre les organisations politiques sud-africaines, mais également sur les relations entre l'Afrique du Sud et la communauté internationale.

Nous pensons que la poursuite de l'embargo pétrolier à ce stade est indispensable pour envoyer aux autorités sud-africaines un message sans ambiguïté, à savoir que la communauté internationale suit de près l'évolution de la situation dans le pays. L'embargo pétrolier doit donc être maintenu jusqu'à ce qu'un accord intervienne sur une constitution démocratique et non raciale en Afrique du Sud. C'était également la conclusion unanime du Groupe d'experts qui a participé aux auditions organisées par le Groupe intergouvernemental en août.

Je voudrais maintenant aborder notre rapport. Il comprend une introduction, quatre chapitres et quatre annexes. L'introduction esquisse les grandes lignes du rapport, et décrit le mandat du Groupe intergouvernemental.

Au chapitre II, le Groupe intergouvernemental fournit une analyse de l'état actuel de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, et déclare qu'il s'engage à continuer de surveiller les fournitures et les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud tant que les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe n'auront pas été réalisés.

M. Nyakyi

Les travaux du Groupe intergouvernemental sont examinés au chapitre III. La majeure partie du travail du Groupe consiste toujours à enquêter sur des cas de violations présumées de l'embargo pétrolier. Le Groupe a continué de suivre les mouvements des navires soupçonnés de violer l'embargo. Les enquêtes sur ces cas ont commencé en 1987. Aujourd'hui, le Groupe enquête sur quelque 800 cas. Au cours des quatre dernières années, l'enquête sur certains cas a été interrompue parce que le Groupe a jugé suffisantes les preuves fournies pour démontrer que les chargements pétroliers étaient livrés à des ports situés ailleurs qu'en Afrique du Sud. Certaines affaires ont cependant été classées parce que le Groupe ne disposait pas par lui-même de preuves indépendantes lui permettant de contester celles qui lui étaient présentées. Mais lorsque le Groupe était informé que certains des documents présentés avaient été falsifiés ou truqués, il a décidé d'examiner plus à fond cette question complexe.

Le Groupe a également continué de suivre les mouvements des navires faisant escale dans des ports sud-africains et susceptibles de transporter du pétrole ou des produits pétroliers. Ce processus a commencé il y a deux ans et s'est révélé utile pour combler une grave lacune de l'embargo. Cette année, nous avons détecté 215 de ces cas d'escales, qui s'ajoutent aux 159 cas reportés de l'année dernière.

Depuis sa création, le Groupe a recherché la coopération d'organisations non gouvernementales (ONG) et de la communauté universitaire dans ses efforts de surveillance de l'embargo. Cette année, nous avons organisé des auditions sur l'état présent et futur de l'embargo pétrolier et auxquelles nous avons invité des experts de plusieurs organisations non gouvernementales et de la communauté universitaire. Tous les participants, sans exception, ont conclu qu'il fallait maintenir l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud tant qu'un accord ne sera pas intervenu dans ce pays sur une constitution démocratique et non raciale.

L'un des moyens permettant d'assurer l'application scrupuleuse de l'embargo pétrolier est l'adoption par les Etats d'une législation ou de mesures comparables. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Groupe intergouvernemental a présenté un projet de loi type pour assurer le respect de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Ce projet a été distribué à

M. Nyekyi

tous les Etats au début de 1991. Les réponses reçues jusqu'à présent figurent dans le rapport. Depuis l'adoption du rapport, le Groupe a en outre reçu de la Libye, de Madagascar, du Pakistan et de la Zambie des réponses appuyant la loi type.

Après l'adoption du rapport, le Groupe intergouvernemental a aussi reçu des réponses de gouvernements au sujet de cas de violations présumées et d'escalades. Elles seront examinées par le Groupe à sa prochaine réunion, et ses décisions figureront dans le rapport de l'année prochaine.

Le chapitre V contient les conclusions et recommandations du Groupe.

Nous soumettons notre rapport à l'Assemblée générale dans l'espoir que, tout comme les années précédentes, elle prendra bonne note du rapport et appuiera ses recommandations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, M. Martin Huslid, de la Norvège, qui va présenter au cours de sa déclaration le projet de résolution A/46/L.25.

M. HUSLID (Norvège), Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, je suis heureux de faire quelques observations liminaires concernant le projet de résolution qui figure dans le document A/46/L.25.

L'Organisation des Nations Unies s'intéresse depuis longtemps à l'éducation et à la formation de jeunes originaires d'Afrique australe. Depuis la création du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en 1967, plus de 34 000 demandes de bourses ont été reçues. Plus de 7 000 étudiants ont terminé leurs études dans des domaines très divers dans plus de 30 pays. La plupart d'entre eux occupent maintenant des positions de premier plan dans des organisations politiques, dans des entreprises, et dans des organismes universitaires et communautaires.

Ces chiffres témoignent par eux-mêmes de l'importance et de l'ampleur du Programme. Le Programme offre une vaste gamme de programmes de formation à

M. Huslid

l'extérieur de l'Afrique du Sud, allant de programmes de formation technique à des programmes de formation professionnelle et du niveau des dernières classes de l'enseignement secondaire au doctorat. Il a permis à des Sud-Africains noirs de recevoir une formation professionnelle dans des domaines auxquels pendant longtemps ils n'avaient pas accès.

Actuellement, 1 200 étudiants parrainés par le Programme étudient dans le monde entier. Près de 70 % d'entre eux sont des Sud-Africains et 30 % des Namibiens. Ils poursuivent des études dans des domaines très divers, allant de l'agriculture à l'économie, de la gestion à l'informatique, des études d'ingénieur à la médecine et aux classes de rattrapage, à l'enseignement secondaire et à différents types de formation technique.

Le Programme a continué d'accorder de nouvelles bourses à des Namibiens pendant une période de transition après l'indépendance. Il est toutefois normal qu'avec l'indépendance de la Namibie, il soit mis progressivement fin à cet arrangement. Après la fin de la période de transition, le 31 décembre 1992, le Programme ne parrainera plus que les étudiants namibiens qui en font déjà partie, et ce jusqu'à la fin des études pour lesquelles les bourses avaient été accordées. Des centaines de Namibiens ont été formés dans le cadre du Programme dans des domaines clefs. Nous pouvons noter avec satisfaction que la plupart d'entre eux occupent maintenant des positions dirigeantes dans l'administration publique, les affaires, l'enseignement et d'autres secteurs de la Namibie indépendante.

Pour l'année scolaire 1991/1992, les contributions au Programme s'élèvent à plus de 5 millions de dollars, contre quelque 4,8 millions de dollars pour l'année 1990/1991.

Les événements en Afrique du Sud au cours de l'année écoulée ont considérablement amélioré les perspectives de parvenir à un règlement négocié conduisant à la mise en place d'une démocratie constitutionnelle non raciale. L'accord conclu en août 1990 entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés relatif à une amnistie pour les exilés et à la participation du HCR au processus de rapatriement est un pas en avant très positif qui est particulièrement important pour le Programme. On pense que quelque 40 000 exilés rentreront dans leur pays dans l'avenir, y compris des centaines de diplômés qui ont reçu une éducation et

M. Hunlid

une formation sous les auspices du Programme et d'autres programmes de bourses. On a tout lieu d'espérer que cette catégorie relativement importante de personnes compétentes sera en mesure avec ceux qui sont déjà rentrés, de mettre leurs connaissances, leur formation et leur expérience au service du développement de leurs communautés. Ensemble, ils peuvent servir de catalyseurs du changement pendant cette période de transition vers une nouvelle société en Afrique du Sud.

M. Huslid

Afin de satisfaire au maximum les besoins découlant de la situation nouvelle en Afrique du Sud, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe a réévalué et redéfini ses priorités et ses objectifs. M. Huslid considère que le mandat du Programme devrait maintenant être élargi pour que, d'une manière appropriée, des efforts supplémentaires puissent être entrepris afin d'aider à la formation de Sud-Africains à l'intérieur même du pays. Je crois qu'il est bien admis que cela élargirait considérablement la portée et les possibilités du Programme, pour aider aussi bien les étudiants noirs d'Afrique du Sud que les établissements d'enseignement du pays qui se consacrent à leur éducation et qui ont un grand besoin d'aide.

Récemment encore, la plupart des étudiants qui avaient accès aux moyens d'éducation et de formation offerts par le Programme vivaient hors d'Afrique du Sud. Le Programme accueille maintenant davantage d'étudiants venant de l'Afrique du Sud même. Dans les derniers mois, une entente de coopération a été conclue avec le Comité de coordination de l'éducation nationale pour évaluer et désigner sous le parrainage du Programme des candidats sud-africains qualifiés pour des études à l'étranger.

Le Programme accorde aussi une plus grande attention à la possibilité pour les diplômés de rentrer au pays et d'y obtenir un emploi. Ces deux facteurs sont décisifs pour atteindre les objectifs du Programme, et ils sont devenus des critères fondamentaux dans l'attribution des bourses. Les responsables du Programme veillent à ce l'objet des études prioritaires soit orienté en priorité vers la satisfaction des besoins actuels et ultérieurs en main-d'oeuvre de la population d'Afrique du Sud.

Le Programme s'efforcera notamment de former de jeunes Sud-Africains noirs pour qu'ils exercent des emplois de niveaux intermédiaire et élevé dans des secteurs essentiels, surtout ceux où la pénurie de personnel qualifié atteint un seuil critique et où les Noirs sont généralement très sous-représentés parmi ceux qui reçoivent une formation. Ces secteurs sont, entre autres, l'ingénierie, les mines, les sciences de l'ordinateur, l'analyse de systèmes, la programmation, la gestion des entreprises, la comptabilité, la formation aux professions médicales et paramédicales, et l'administration publique.

M. Huslid

Le Programme a aussi élargi sa coopération à de nouveaux programmes visant à accroître la compétence en matière de gestion, d'administration et de comptabilité du personnel participant aux organisations politiques et communautaires, principalement par l'offre de programmes de formation à court terme.

Le Programme envisage également de mettre sur pied un système de maintien des contacts avec ses anciens diplômés pour mieux évaluer les éléments vitaux que sont la possibilité de retour au pays et d'y obtenir un emploi. Une étude de ces éléments pourrait être effectuée en vue d'identifier des mécanismes, des procédures et des mesures qui permettraient d'assurer, dans le cadre du Programme, un plus haut taux de possibilités de retour au pays et d'y obtenir un emploi. Cette question concerne tant le Programme que d'autres institutions attribuant des bourses, puisque ces facteurs constituent le critère suprême servant à juger de l'efficacité et de la performance de tous ces programmes.

Pour commencer, on s'efforce d'établir des contacts avec des organisations et des employeurs en Afrique du Sud afin d'aider les diplômés formés à l'extérieur dans le cadre du Programme à accéder aux emplois disponibles. On peut espérer que, si l'on met en place des mécanismes et si l'on conclut des arrangements avec des employeurs actuels et éventuels du secteur privé, des organisations et le secteur public, des diplômés puissent accéder notamment à des emplois de niveaux intermédiaire et élevé, ce qui leur permettrait d'utiliser pleinement leurs compétences et leur formation. De telles occasions et une aide à l'emploi pourraient contribuer beaucoup à assurer que les diplômés sont en mesure de participer avec la plus grande efficacité au développement politique, économique et social de l'Afrique du Sud pendant la période de transition actuelle et au-delà.

Il existe un besoin considérable de renforcer et de valoriser les universités et autres institutions d'enseignement d'Afrique du Sud qui favorisent spécifiquement des programmes d'enseignement et de formation pour la majorité noire du pays. La mise sur pied de programmes d'échanges avec l'extérieur pour les étudiants du premier cycle et les étudiants diplômés de ces institutions représente une forme d'appui particulièrement bénéfique. A cet égard, le Programme a consacré des ressources à un programme à l'intention

M. Huslic

des étudiants du premier cycle et des étudiants diplômés au moyen de cours de formation à court terme à l'étranger, en collaboration avec l'Université de Western Cape et l'African-American Institute. Le Programme examine aussi les moyens d'élargir ce programme afin d'y inclure d'autres universités noires.

Du 25 au 27 juin 1991 s'est tenue à Paris la Conférence internationale sur les besoins éducatifs des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud, convoquée par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en collaboration avec le Comité consultatif du Programme. Quelque 120 participants, y compris des spécialistes sud-africains de l'éducation et de la mise en valeur des ressources humaines, et des représentants de pays donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'institutions spécialisées et de mouvements de libération nationale ont assisté à la Conférence. Une réunion de suivi à laquelle ont participé des représentants de pays donateurs, d'institutions attribuant des bourses et de programmes éducatifs a eu lieu le 28 juin.

Je crois que la conclusion la plus importante de la Conférence de Paris est que, si d'importants progrès ont été accomplis dans le démantèlement de la structure légale de l'apartheid en Afrique du Sud, l'élimination des obstacles et des inégalités imposés par le système à la population noire dans un domaine comme l'éducation demeure une tâche très vaste et à long terme.

La Déclaration de Paris sur l'aide internationale aux victimes de l'apartheid dans les domaines de l'éducation et de la formation qu'a adoptée la Conférence invite Pretoria à régler de toute urgence le problème de l'éducation en Afrique du Sud en prenant des mesures appropriées aux plans politique, juridique, financier et autres. Elle appelle également la communauté internationale à fournir une aide à cette fin et souligne les moyens par lesquels l'aide internationale pourrait être apportée dans les meilleures conditions pour contribuer à résoudre les problèmes actuels de l'éducation et pour participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines pour l'Afrique du Sud.

La Déclaration souligne, je crois, la tâche et la mission qui incombent au Programme dans une situation qui s'est modifiée. J'étais donc heureux de noter que, après la Conférence de Paris, le Programme a été désigné comme un

M. Huslid

centre de liaison et de coordination entre les programmes de coopération bilatérale et multilatérale avec l'Afrique du Sud et de l'aide à ce pays. Le Programme est depuis de nombreuses années et demeure le plus vaste programme intergouvernemental de bourses pour les Sud-Africains, avec un large appui de tous les Etats Membres des Nations Unies et des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui participent à l'assistance éducative aux jeunes Sud-Africains, ainsi qu'un accès à ces Etats et organisations. Je crois qu'il est donc pertinent de mener à terme cette tâche à ce moment critique de la vie du pays.

M. Huslid

Etant donné les énormes retards dans les domaines de l'éducation, du logement et de la santé en Afrique du Sud et la nécessité de réduire les inégalités économiques et sociales, les activités des Nations Unies dans le domaine de l'enseignement devraient augmenter dans les années à venir. A cet égard, l'UNEPTSA espère pouvoir travailler avec tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont des programmes analogues.

Nous sommes encouragés par les efforts des gouvernements, des organisations et des établissements d'enseignement du monde entier qui ont accordé des ressources pour permettre de faire face aux besoins des étudiants sud-africains qui sont à la recherche d'une éducation dans leur pays ou à l'étranger. Au nom du Comité consultatif, je voudrais remercier tous ceux qui ont exprimé et continuent d'exprimer leur préoccupation et qui ont prêté leur appui à des jeunes en Afrique du Sud et en Namibie en leur accordant des fonds, des places dans leurs universités et instituts techniques, ainsi qu'en leur donnant des conseils et des possibilités d'emploi.

Toujours au nom du Comité consultatif, je voudrais également exprimer toute notre reconnaissance pour l'appui et l'assistance précieux fournis au Programme par le Secrétaire général. Nous remercions également M. Sotirios Mousouris, Sous-Secrétaire général et chef du Centre contre l'apartheid, son personnel, ainsi que le Service des bourses du Département de la coopération technique pour le développement. Enfin, je voudrais exprimer toute ma gratitude à celui qui dirige le Programme, M. Abdennour Abrous.

L'Assemblée générale, à de nombreuses reprises, a adopté à l'unanimité des résolutions louant le Programme comme constituant un effort humanitaire aussi utile que sincère. On espère qu'en ce moment décisif, l'UNETPSA qui se trouve aux prises avec une demande croissante de moyens de formation et d'enseignement, et qui s'efforce d'élargir ses activités de coopération et de liaison avec les programmes fournissant une assistance éducationnelle aux Sud-Africains, de contribuer au renforcement des institutions d'enseignement pour les Noirs et autres en Afrique du Sud, d'encourager et de faciliter le retour et l'emploi de ses diplômés, nous espérons que la communauté internationale accordera au Programme les ressources dont il a besoin pour faire face à ses besoins financiers.

M. Huslid

Nous avons été encouragés par le niveau d'appui que la communauté internationale a accordé au Programme dans le passé. Je suis certain que l'Assemblée générale lui exprimera une fois de plus son appui et soulignera qu'un nombre toujours croissant d'Etats Membres et d'établissements d'enseignement devraient lui accorder des contributions généreuses.

Les fortes inégalités économiques et sociales qui existent entre les populations noire et blanche aujourd'hui sont un triste héritage de décennies d'apartheid. Satisfaire les besoins d'éducation des étudiants noirs et de ce fait augmenter leurs possibilités de promotion et d'amélioration est une mesure essentielle qui allégera le fardeau des inégalités qui leur ont été imposées. Des efforts concertés pour éliminer ces inégalités sont d'une importance sans égale si l'on veut assurer le succès et la durée d'une solution constitutionnelle.

Au cours de cette période de transition vers une Afrique du Sud post-apartheid, l'UNETPSA, grâce à sa disposition concernant les possibilités d'éducation et de formation de nombreux jeunes Sud-Africains peut, j'en suis sûr, être encore plus utile à la mise en valeur des ressources humaines dans une Afrique du Sud démocratique et non raciale. C'est une tâche qui nécessite notre appui à tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant commencer le débat sur les points 37 et 102 de l'ordre du jour.

Mme THORPE (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Tandis que nous nous engageons une fois de plus dans le débat sur la question difficile de l'apartheid, nous discernons deux tendances opposées parmi les membres de la communauté internationale. Ceux d'une part, qui souhaitent célébrer les progrès très réels accomplis au cours de l'année écoulée vers l'élimination de ce système funeste et d'autre part, ceux qui s'inquiètent profondément de notre peu de succès dans la mise en oeuvre du changement proposé par la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, que cette organisation même a adoptée par consensus il y a deux ans.

Cette différence d'attitudes est facilement compréhensible. Ceux qui mettent l'accent sur les progrès accomplis nous rappellent à juste titre qu'avec l'abrogation du Group Areas Act, du Population Registration Act, du

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

Separate Amenities Act et du Land Acts, les principaux piliers de l'apartheid ont été éliminés et ils signalent aussi que d'autres mesures ont été prises par les autorités sud-africaines, notamment la modification de l'Internal Security Act, la participation de Pretoria à l'Accord de paix national signé en septembre dernier, et le Mémoire d'entente conclu avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Ce sont là certes des mesures importantes, mesures qui, de plus auraient pu valoir à Pretoria les louanges sans réserve de la communauté internationale tout entière. Mais hélas, le maintien de certains aspects critiques de la législation de l'apartheid, les prétendues révélations d'Inkathagate et la réticence visible de Pretoria à s'attaquer aux injustices imposées par l'apartheid à la population noire sont de nature à ranimer la conviction que la minorité blanche ne recherche pas tant à négocier la fin de l'apartheid que d'utiliser ces négociations pour perpétuer les privilèges et la domination des Blancs.

A titre d'illustration, voyons très brièvement comment Pretoria a réagi à deux questions d'importance fondamentale pour la population noire. Considérons les questions de propriété foncière et d'enseignement. Lorsque les autorités sud-africaines ont abrogé les Land Acts en juin dernier, le Comité spécial a noté que les avantages de cette décision ne se matérialiseraient pas à moins que certaines mesures complémentaires ne soient appliquées. Dans son rapport le plus récent, le Comité réaffirme cette opinion en disant que puisque la majorité de la population sud-africaine avait été largement dépossédée de ses terres, il y aurait lieu d'instituer :

"un programme intégral de réforme agraire, qui engloberait le rétablissement des droits légitimes, la création des mécanismes juridiques d'arbitrage nécessaires en cas de demandes inconciliables et un programme de restitution aux victimes de déplacements forcés."

(A/46/22, par. 9)

Le fait que rien n'ait été fait à cet égard incite à penser qu'on en fait bien moins qu'on ne veut le faire croire.

De nouveau, en juin de cette année, le Comité spécial contre l'apartheid s'est associé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et au Comité consultatif du Programme d'enseignement et

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNEPTSA) pour organiser une conférence internationale sur les besoins d'enseignement des victimes de l'apartheid. Aux termes de la Déclaration de Paris, adoptée à la fin de cette conférence, la crise de l'enseignement en Afrique du Sud créée par les politiques et les pratiques de l'apartheid a atteint des proportions désastreuses, le Gouvernement sud-africain était invité à s'attaquer à fond et rapidement aux éléments qualitatifs et quantitatifs de la crise de l'enseignement en prenant des mesures appropriées politiques, légales, financières et autres.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

Pourtant, ainsi qu'il est précisé dans le rapport du Comité spécial, les dépenses d'enseignement de l'Etat par enfant sont encore cinq fois plus élevées pour les Blancs que pour les Noirs. En outre, on estime que 2 millions d'enfants noirs environ ne peuvent être accueillis dans le système scolaire actuel, alors qu'il y a plus de 300 000 places libres dans les écoles blanches.

Le fait que ces conditions continuent de prévaloir en dépit de l'existence, depuis le mois de février, d'un groupe de travail conjoint sur l'éducation illustre un problème plus vaste et plus général qui se pose aux forces anti-apartheid : je veux parler de l'efficacité générale et persistante des lois de l'apartheid qui subsistent et de la pauvreté des mécanismes qui permettraient d'appliquer les réformes que l'on a tenté d'apporter. Nous avons pu constater, par exemple, que si les amendements apportés aux lois relatives à la sécurité abrogent la détention "préventive" à long terme, les lois qui régissent la détention des témoins, la détention préventive à court terme d'une durée de 14 jours et la détention au secret aux fins d'interrogatoire pendant une période de 10 jours demeurent toutes inchangées, s'opposant ainsi de façon efficace aux objectifs poursuivis par ceux qui recherchaient un moyen de garantir la sécurité des détenus. De même, malgré certains progrès de la part des autorités, la question des prisonniers politiques reste enlisée dans la controverse. Si Pretoria veut vraiment s'engager à mettre en oeuvre cet aspect de la Déclaration de 1989, il devra libérer des centaines d'autres prisonniers politiques, y compris ceux détenus dans ce que l'on appelle les "homelands".

Nous partageons tous la consternation provoquée par les révélations selon lesquelles des fonds publics avaient été secrètement utilisés pour soutenir les activités de certaines organisations politiques. Et les encouragements à la persistance de la violence politique de la part de certains éléments des forces de sécurité et de l'extrême droite restent une source d'inquiétude constante. Cette violence effrénée qui a entraîné des milliers de morts, déstabilisé des communautés et contraint à se déplacer des dizaines de milliers de personnes, constitue l'un des obstacles les plus graves au processus de négociation. Nous autres, à la Trinité-et-Tobago, applaudissons à l'adoption de l'Accord national de paix, reconnaissant son potentiel en tant qu'instrument de réconciliation, et nous avons déploré le fait qu'à ce jour il n'ait rencontré qu'un succès limité. Cependant, alors que le travail qui

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

consiste à assurer et à maintenir la paix exige, de toute évidence, la coopération de toutes les parties au conflit, la responsabilité finale revient sans aucun doute à ceux qui détiennent les rôles du pouvoir et qui, seuls, peuvent garantir que la police et les forces de sécurité agissent de façon prompte et impartiale.*

Pourtant, malgré les obstacles très importants qui se dressent encore sur la voie d'une Afrique du Sud libre, unie, non raciale et démocratique, on ne saurait nier qu'au cours de l'année écoulée, certains progrès ont néanmoins été faits vers l'ouverture de larges négociations sur le fond. A cet égard, le Front patriotique uni nouvellement formé est une source d'encouragement particulière, démontrant la détermination des forces anti-apartheid d'oeuvrer de concert à la réalisation d'objectifs clefs. Dans ces négociations, l'accord devra se faire sur les principes fondamentaux de l'élaboration d'une nouvelle constitution, la mise en place d'un gouvernement intérimaire ou pouvoir transitoire et la rédaction d'une nouvelle constitution qui, il faut l'espérer, sera préparée par une assemblée constituante démocratiquement élue.

La Trinité-et-Tobago applaudit à cet effort des forces démocratiques pour mettre au point des positions communes et une stratégie commune qui les prépareraient à négocier l'avenir de leur pays. Mon pays est convaincu qu'au congrès de tous les partis, qui serait aussi une réunion préalable à la convocation d'une assemblée préconstituante (All-Party Congress/Pre-Constituent Assembly Meeting), prévu pour la fin de 1991, l'on verrait se dégager quelque convergence de vues sur la façon dont toute la société peut oeuvrer de concert pour promouvoir le processus de changement déjà recommandé dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid de 1989. Mais c'est précisément parce que trop de choses sont encore à l'arrêt que la réponse collective concertée de la communauté internationale demeure de la plus haute importance, notamment pour ce qui est de la question des sanctions.

Le Comité spécial contre l'apartheid a fait observer dans son rapport à la présente session de l'Assemblée générale que

"La levée sélective des sanctions est prématurée et va à l'encontre du but recherché. Elle prive la communauté internationale de ses moyens d'action et de sa capacité de promouvoir le processus." (A/46/22, par. 193)

* M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

A ce stade, il est impératif que la communauté internationale apporte son appui au processus en cours en Afrique du Sud par l'application collective et prudente de pressions appropriées sur le régime sud-africain.

Il y a deux ans, un groupe d'experts chargé de conduire une évaluation indépendante de l'application et de l'impact des sanctions avait conclu son rapport sur l'Afrique australe au Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth par la déclaration suivante :

"Le climat en Afrique du Sud est en train de changer ... et il existe un nouveau potentiel international de négociation... Les sanctions sont le moyen de tirer parti de l'occasion qui se présente. Les sanctions sont une partie essentielle des négociations et non pas une alternative aux négociations."

Il existe un large accord pour dire que les sanctions ont joué un rôle important pour encourager le changement. D'ores et déjà, nous constatons les premiers pas vers un processus de larges négociations sur l'établissement d'une démocratie non raciale et multipartite. Pourtant, comme l'a dit le Secrétaire général, le processus vers la réalisation de ces objectifs risque d'être long et fragile. Certainement, il nous appartient maintenant plus que jamais de maintenir un front commun et de mobiliser toutes les ressources dont nous disposons pour garantir une transition rapide vers des conditions de justice sociale, économique et politique dans une Afrique du Sud recréée.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Malaisie tient à exprimer sa reconnaissance pour les déclarations qui viennent d'être faites à propos des rapports du Comité spécial contre l'apartheid, du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, respectivement par les représentants du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie et de la Norvège. Nous voudrions également remercier le représentant de l'Inde qui, en sa qualité de Rapporteur, a présenté le rapport du Comité spécial. Ma délégation a jugé ces rapports complets et prospectifs : ils montrent de façon évidente qu'il reste beaucoup à faire.

M. Kozali (Malaisie)

Au cours des deux dernières années, la communauté internationale a été témoin de nombreux événements importants et des mesures qui ont été prises pour démanteler l'apartheid. Nelson Mandela a été libéré après 27 années d'emprisonnement. D'autres, ses camarades de lutte contre l'apartheid, ont été libérés avant lui ou peu de temps après. Les Group Areas et Land Acts, ainsi que la révision du Population Registration Act ont été abrogés. Ces mesures et d'autres initiatives ont modifié de manière spectaculaire l'orientation future de l'Afrique australe. En soutenant pleinement ces événements et en répondant par les mesures pondérées qu'exige la mise en oeuvre du processus, la communauté internationale a joué le rôle que l'on attend d'elle en coopérant à la promotion des négociations destinées à mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et à redresser la situation d'abus et de privation que les Noirs d'Afrique du Sud ont connue pendant de longues années.

Dans cette optique, la Malaisie partage la grave inquiétude que suscitent certains événements qui menacent la situation encore bien fragile. Parmi ces événements, les principaux sont les divers actes de violence qui semblent viser à déstabiliser les forces démocratiques au sein de l'Afrique du Sud. Plus inquiétant pour nous est le fait que ces actes de violence indiquent la complicité et la participation d'éléments au sein des forces de sécurité du Gouvernement sud-africain. Les révélations faites récemment au sujet de fonds publics qui auraient été utilisés pour appuyer secrètement les activités de certains syndicats et organisations afin de déstabiliser l'African National Congress (ANC) sont particulièrement troublantes.

Pour les Blancs d'Afrique du Sud, ce serait manquer de perspicacité que d'essayer de diviser les Noirs. Il est de l'intérêt des Blancs de négocier sincèrement en faveur d'un gouvernement sud-africain démocratique et non racial. Pour les Noirs et les Blancs, le processus menant à cet objectif historique doit être accéléré.

La réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Harare en octobre 1991, a fermement condamné ces actes de violence et a demandé au Gouvernement sud-africain et aux autres parties de mettre fin à la violence de toute urgence. Dans le contexte de négociations futures, il est urgent que le Gouvernement sud-africain prenne une action efficace pour mettre

M. Razali (Malaisie)

un terme à la violence et rétablir sa crédibilité. Ma délégation partage pleinement le sentiment exprimé en mars et septembre par le Comité spécial contre l'apartheid, à savoir que cette violence pourrait non seulement faire dérapier le processus de paix mais encore léguer une situation empreinte de haine et de ressentiment profonds à la future Afrique du Sud qui pourrait difficilement y faire face. Dans l'avenir, l'Afrique du Sud pluraliste ne doit pas être la victime d'une spirale de châtements, même si l'on admet que l'élimination des conséquences de décennies d'apartheid ne peut se faire rapidement.

En septembre dernier, les autorités sud-africaines, l'African National Congress et l'Inkatha Freedom Party ont signé un accord de paix. La Malaisie pense que cet accord est une initiative très importante pour mettre fin à la culture de violence, et prie les parties intéressées de mettre très sérieusement en oeuvre cet accord. Ma délégation est également encouragée de voir que le rapport du Comité spécial contre l'apartheid exprime l'opinion que, malgré les nombreux problèmes et les revers qu'ont connu les mouvements de libération, pratiquement tous les dirigeants politiques d'Afrique du Sud, à l'exception de quelques conservateurs au sein du parti dirigeant de la minorité blanche, reconnaissent qu'il faut ouvrir des négociations de fond sur l'avenir constitutionnel de l'Afrique du Sud, sous l'égide d'un médiateur indépendant jouissant de la confiance de toutes les parties intéressées, qui convoquerait cette conférence. Les discussions qui doivent avoir lieu ce mois-ci, dont les arrangements préliminaires déjà en cours laissent augurer une nouvelle évolution constructive, sont suivies de près par la communauté internationale. Les chefs de gouvernement du Commonwealth à Harare ont exprimé leur désir de contribuer au processus de négociation et ont demandé au Secrétaire général du Commonwealth de voir comment le Commonwealth pourrait aider à donner un élan au processus de négociation.

Les changements positifs qui se sont produits jusqu'ici en Afrique du Sud résultent, dans une large mesure, des sanctions et de l'isolement économique imposés par la communauté internationale. Les sanctions ont réussi une partie de leur objectif - faire pression sur les autorités sud-africaines pour qu'elles acceptent de mettre fin à l'apartheid et de mettre en place un gouvernement démocratique et non racial en Afrique du Sud. Ces sanctions

M. Razali (Malaisie)

continuent pour la plupart d'être nécessaires, même si on s'efforce de relâcher certaines des mesures restrictives imposées à l'Afrique du Sud en raison des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'élimination de l'apartheid. Il existe en particulier un accord prévoyant que les sanctions seront levées progressivement compte tenu des progrès spécifiques réalisés dans les négociations de fond relatives à la nouvelle constitution. Les chefs de gouvernement à Harare ont approuvé la "méthode de gestion programmée" qui assortirait tout changement dans l'application des sanctions de mesures réelles et pratiques pour mettre fin à l'apartheid.

Il importe que la communauté internationale comprenne clairement où en sont les sanctions. Tandis que les sanctions de "personne à personne" ont été levées, le moment n'est pas encore venu de supprimer purement et simplement toutes les sanctions. Dans ce contexte, les sanctions économiques et financières auraient encore besoin d'être maintenues. La Malaisie s'inquiète de l'empressement manifesté par certains pays de lever hâtivement les mesures ayant trait aux sanctions économiques et financières. A ce stade critique, la levée totale des sanctions risque non seulement d'envoyer un signal erroné mais encore de saper le processus de changement lui-même.

Pour ce qui est des sanctions en matière d'armements, il est extrêmement important que la communauté internationale respecte intégralement l'embargo obligatoire sur les armes imposé contre le régime sud-africain. On a vu que malgré l'embargo obligatoire, certains pays ont continué d'entretenir des liens militaires avec l'Afrique du Sud. A cet égard, le Comité spécial contre l'apartheid a, dans son dernier rapport, mentionné en particulier Israël et indiqué que même si Israël avait déclaré à maintes reprises qu'il avait réduit sa collaboration avec l'Afrique du Sud, des rapports continuent de signaler des activités qui pourraient être liées à des transferts d'armes et de technologie nucléaire. Ma délégation demande à ceux qui sont concernés de s'abstenir de tels actes et de respecter les obligations découlant de la résolution 421 (1977). Ma délégation se félicite, à cet égard, de la décision prise par les autorités sud-africaines de devenir partie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et de la conclusion d'un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Razali (Malaisie)

La Malaisie est particulièrement préoccupée par les profondes inégalités socio-économiques qui existent entre les populations blanche et noire d'Afrique du Sud, qui ont été causées par l'apartheid et qui pourraient empêcher une paix et une stabilité authentiques dans une Afrique du Sud post-apartheid. Le Comité spécial contre l'apartheid a indiqué qu'en 1991, le revenu par habitant en Afrique du Sud était de 20 600 rand pour les Blancs et 2 400 rand pour les Noirs. Moins de 2 % des Blancs vivent en-dessous du seuil de pauvreté par rapport à 53 % des Noirs. La Malaisie pense donc fermement qu'une politique unifiée et globale de réformes socio-économiques entreprise au niveau international est nécessaire pour alléger les injustices infligées par l'apartheid à la population noire. Les Nations Unies, ayant persisté pendant de nombreuses années à maintenir la pression internationale pour mettre fin à l'apartheid, doivent maintenant jouer un rôle central dans cette direction. Le Président du Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe vient de parler clairement de cette nécessité globale.

Des questions importantes demeurent en suspens, qui doivent être résolues d'urgence. Par exemple, les autorités sud-africaines devraient respecter intégralement les dispositions des déclarations des Nations Unies et les accords conclus avec l'ANC en mai et août 1990 sur la libération des prisonniers. A ce jour, de nombreux prisonniers politiques sont toujours en prison. La délégation malaisienne pense que le simple fait d'abroger les lois de l'apartheid n'est pas suffisant. L'attitude et les pratiques concomitantes qui, en fait, étaient les conséquences des lois répressives doivent être totalement éliminées.

M. Razali (Malaisie)

On ne pourra estimer l'apartheid éliminé qu'après avoir atteint les objectifs fondamentaux suivants : la création d'un mécanisme de gouvernement transitoire, l'adoption d'une nouvelle constitution fondée sur les principes essentiels envisagés dans la Déclaration des Nations Unies de 1989 sur l'apartheid et l'instauration d'un nouveau gouvernement à la suite d'élections libres et équitables aux termes de la nouvelle constitution. La Malaisie croit que la mise en oeuvre de ces processus démocratiques amènera l'Afrique du Sud à reprendre totalement sa place au sein de la communauté des nations, à laquelle le pays et son peuple tout entier ont beaucoup à apporter. Ce qui ne fut un jour qu'un rêve pour ceux qui étaient incarcérés dans les prisons, un rêve de liberté conquise au cours de leur vie, pourrait bien devenir une réalité.

Entre-temps, la solidarité internationale telle qu'elle s'est manifestée dans la Déclaration de consensus des Nations Unies de 1988 doit se maintenir sous sa forme essentielle pour résoudre les problèmes difficiles qui nous attendent encore et assurer l'heureuse conclusion du processus de changement en Afrique du Sud. La Malaisie continuera fermement d'appuyer cette solidarité internationale avec les forces démocratiques qui veulent parvenir à leur objectif d'une Afrique du Sud démocratique non raciale.

M. VAN SCHAIK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres.

Ce débat se déroule alors que des perspectives historiques s'ouvrent au peuple sud-africain. Voilà deux ans, la présidence alors française de la Communauté européenne, parlant à l'époque au nom des 12 membres, se voyait encore forcée de remarquer que :

"Les autorités de Pretoria n'ont pas encore adopté les mesures nécessaires tendant à favoriser un véritable dialogue national",
et que :

"Les réformes mises en oeuvre jusqu'à présent ... sont en effet insuffisantes."

Rares sont ceux qui auraient pu prédire les progrès réalisés en Afrique du Sud au cours des dernières années, dont le point culminant a été la réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, dont la première session a eu lieu il y a trois jours.

M. van Schaik (Pays-Bas)

La communauté internationale offre son appui chaleureux et sans réserve au processus actuellement en cours et à la convention qui doit se dérouler plus tard au cours du mois. Les Douze ont appuyé à tout moment ce processus et ont oeuvré à mettre un terme pacifique à l'apartheid et à créer une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. A la suite des récents événements, nous avons maintenant toute raison d'espérer que la trame d'un pays et d'une société depuis longtemps déchirés et divisés sera restaurée.

Les Douze félicitent toutes les parties en cause pour le courage et la sagesse politique dont ils ont fait preuve pour parvenir à des négociations officielles concernant une nouvelle Afrique du Sud. Au moment où ces négociations commencent, qu'il me soit permis, au nom des Douze, de nous engager à leur apporter notre plein soutien et de leur présenter nos meilleurs voeux.

Les Douze ont toujours condamné l'apartheid en tant que forme institutionnalisée de ségrégation raciale et de violation systématique du principe de l'égalité de droits de tous les peuples, inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration des droits de l'homme. Au cours des ans, les Douze ont demandé instamment l'abolition immédiate et totale de l'apartheid par des moyens pacifiques, convaincus que le cercle vicieux de la répression et de la violence ne pourraient être brisés que grâce à un dialogue constructif et à des négociations.

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement d'Afrique du Sud a, à brefs intervalles, pris des décisions et annoncé des principes politiques qui faisaient clairement pressentir la fin de l'apartheid. La liste de ces décisions est impressionnante.

Nelson Mandela était libéré en février 1990, tandis qu'un peu plus tard un dialogue politique ininterrompu entre le Gouvernement et l'African National Congress était entamé, aboutissant à la "Groote Schuur Minute" et à la "Pretoria Minute". Par la suite, l'état d'urgence a été levé sur tout le pays et la législation discriminatoire, y compris le Separate Amenities Act, a été abrogée.

De son côté, l'African National Congress a proclamé, la même année, la suspension de la lutte armée et a entamé des discussions et des négociations à tous les niveaux avec le Gouvernement.

M. van Schaik (Pays-Bas)

En 1991, le Gouvernement a introduit une législation devant le Parlement sud-africain visant à démanteler ce que l'on a appelé les piliers de l'apartheid, notamment les Land Acts de 1913 et 1936, le Group Areas Act de 1966, le Development of Black Communities Act et le Population Registration Act de 1950, qui furent abrogés par la suite durant le mois de juin.

Au point où en sont maintenant les choses, il semble clair qu'un processus irréversible s'est mis en place.

Les Douze observent que, pendant l'année écoulée, un nombre considérable de prisonniers politiques ont été libérés en Afrique du Sud. A cet égard, nous sommes préoccupés du fait qu'on n'ait pas encore trouvé de solution adéquate à la question de la détention de prisonniers politiques qui se poursuit dans ce que l'on appelle les homelands indépendants. Afin d'améliorer les conditions des prochaines négociations de fond concernant une nouvelle constitution en vue d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, nous insistons pour qu'on libère sans retard tous les prisonniers politiques.

La Communauté européenne et ses Etats membres se sont déjà félicités de l'accord conclu entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne le retour des réfugiés et des exilés politiques en Afrique du Sud. Cet accord a éliminé un obstacle important aux progrès en vue de négociations de fond portant sur la nouvelle constitution d'une nouvelle société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Les Douze demeurent préoccupés par la violence qui continue de se manifester en Afrique du Sud. Nous avons accueilli avec satisfaction la signature de l'Accord de paix national intervenu le 14 septembre 1991 et nous avons formulé le voeu que cet accord permettrait enfin de mettre un terme définitif aux épanchements de sang tragiques et insensés qui ne cessent de se produire. Un engagement durable en faveur de la paix est essentiel si l'on veut que le processus de changement en Afrique du Sud continue de progresser. Voilà pourquoi nous prions instamment toutes les parties de souscrire aux principes énoncés dans l'Accord de paix national et de veiller à son application à tous les niveaux.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Les Douze se félicitent de la convocation vendredi dernier de la Réunion préparatoire à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui a jeté les bases de la Convention elle-même qui sera conclue d'ici la fin de l'année. Nous pensons que cette réunion augure bien des négociations sur un nouvel ordre constitutionnel conduisant à une démocratie non raciale, qui est le défi majeur qui nous attend. Nous espérons que tous les partenaires feront preuve de la souplesse et de la sagesse politiques nécessaires en vue d'une conclusion rapide et positive.

Il appartient aux parties elles-mêmes en Afrique du Sud de façonner la nouvelle Afrique du Sud grâce à des négociations représentatives. La communauté internationale a eu pour rôle et continue d'avoir pour rôle d'insister sur l'élimination totale de l'apartheid afin que le peuple sud-africain puisse librement décider de son propre avenir.

Chacun sait que nous n'avons jamais souscrit à l'idée d'un isolement total de l'Afrique du Sud. Lors de la réunion du Conseil des Communautés européennes, à Dublin, en juin 1990, les Douze ont affirmé leur volonté d'envisager un relâchement progressif des pressions lorsqu'il apparaîtrait plus clairement que le processus de changement déjà engagé se poursuivait dans le sens voulu. La situation en Afrique du Sud a au cours de l'année écoulée conduit les Douze à lever certaines mesures restrictives.

Les piliers législatifs de l'apartheid ont enfin été démantelés. Mais l'Afrique du Sud doit encore relever des défis considérables : l'élimination des barrières socio-économiques et culturelles et la création d'une démocratie durable. Une Afrique du Sud nouvelle, pluraliste, démocratique, unie et non raciale ne devrait pas être condamnée à s'appuyer au départ sur des ruines économiques. Il est de plus en plus clair que l'Afrique du Sud a besoin de ressources financières massives pour faire face à des problèmes socio-économiques aigus, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et du logement, malgré un taux élevé de croissance démographique. La levée de l'embargo sur les nouveaux investissements et des mesures imposées en 1986, qui a été annoncée dans la déclaration du Conseil des Communautés européennes à Rome, en décembre 1990, visait à combattre le chômage et à améliorer la situation économique et sociale de l'Afrique du Sud.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Aujourd'hui, à la veille du début de négociations, il est temps que l'Organisation des Nations Unies réévalue ses relations avec l'Afrique du Sud. L'Organisation et ses institutions ont beaucoup à faire en Afrique du Sud, notamment pour l'aider à faire face aux énormes problèmes sociaux et économiques qui accablent la population de ce pays et menacent gravement son avenir. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions devraient développer leurs rapports avec les parties intéressées en Afrique du Sud et avec le Gouvernement sud-africain afin d'arrêter les détails de nouveaux engagements de soutien. A cet égard, il faut garder à l'esprit que la coopération existe déjà entre le Gouvernement sud-africain et les organismes et institutions des Nations Unies, tels que le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Haut Commissariat pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et le Centre des Nations Unies pour les sociétés transnationales qui mène actuellement une étude sur la formulation d'un code de conduite en Afrique du Sud.

Entre-temps, un certain nombre d'autres pays, y compris quelques-uns appartenant au continent africain, ont également décidé de relâcher les pressions imposées à l'Afrique du Sud. La décision du Comité olympique international selon laquelle l'Afrique du Sud pourra participer de nouveau aux Jeux olympiques, dès 1992, est également importante. Elle montre que de plus en plus se répand l'opinion selon laquelle les contacts de personne à personne peuvent aider à créer une nouvelle nation sud-africaine.

Les Douze suivront de près la situation dans la période qui vient et décideront, selon l'évolution du processus de réforme, s'il est approprié de mieux adapter leurs programmes de mesures restrictives et positives.

Les Douze restent pleinement conscients des graves conséquences du système destructeur de l'apartheid, qui continuera d'affecter le pays dans les prochaines années de transition. Les divisions créées par l'apartheid au sein de la société sud-africaine ne disparaîtront pas du jour au lendemain du simple fait de l'abrogation de la législation discriminatoire. A l'avenir il sera d'une importance cruciale que la communauté internationale, après avoir exercé des pressions sur le gouvernement de Pretoria pendant de nombreuses années, appuie progressivement le processus de réadaptation sociale et de

M. van Schaik (Pays-Bas)

réconciliation. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions devraient s'engager pleinement et de façon constructive dans ce processus.

Les Douze sont fermement convaincus que l'Assemblée devrait, à ce carrefour important de l'histoire de l'Afrique du Sud, refléter les événements positifs qui se sont produits dans le pays. Des déclarations, des doctrines et des résolutions périmées ne peuvent profiter qu'à ceux qui s'opposent au processus menant à une Afrique du Sud démocratique et non raciale et, partant, n'aident en rien le processus en cours. L'Assemblée doit maintenant envoyer un signal d'encouragement et d'espoir à tous les Sud-Africains, un signal qui les encourage à avoir la confiance en leur avenir commun et qui renforce leur volonté de s'orienter vers l'édification d'une société nouvelle, fondée sur la liberté et la dignité ainsi que sur des droits égaux pour tous. Les Douze n'épargneront aucun effort pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La Communauté européenne et ses 12 Etats membres espèrent que, dans un proche avenir, nous pourrons voir une Afrique du Sud nouvelle, libre et démocratique, sans discrimination raciale, qui sera membre à part entière de la communauté des nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, tenue le 20 septembre 1991, je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

M. MAKWETU [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) - véritable gardien des aspirations légitimes du peuple opprimé et spolié d'Azanie - remercier très sincèrement le Comité spécial contre l'apartheid de m'avoir donné la possibilité d'évoquer, devant l'Assemblée, la politique du régime minoritaire illégal d'Afrique du Sud et les luttes légitimes menées par le PAC en particulier et le peuple opprimé en général. Cette lutte est juste car la politique du régime minoritaire telle qu'elle est décrite constitue un crime contre l'humanité.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui doit quitter l'organisation mondiale à la fin de ce mois, a joué un rôle louable en s'opposant au régime de l'apartheid, en le montrant sous son vrai visage et en appuyant la lutte légitime du peuple azanien pour la libération nationale et l'autodétermination. C'est pendant son mandat que l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire au cours de laquelle elle a adopté la Déclaration de consensus sur les conséquences destructrices de l'apartheid. Cette déclaration date de 1989, mais ses principes et dispositions n'ont pas encore été pleinement mis en oeuvre - comme en témoignent les rapports périodiques du Secrétaire général.

Le PAC tient à remercier très sincèrement M. Pérez de Cuéllar pour la compréhension dont il a toujours fait preuve et l'appui qu'il nous a accordé. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses futures entreprises.

Le PAC est particulièrement heureux que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aient choisi pour prochain Secrétaire général de l'Organisation un homme issu du continent africain. Près d'un tiers des Membres de l'ONU viennent de ce continent et, fait plus important, l'Afrique a toujours appuyé les principes et les structures des Nations Unies. Nous sommes certains que le candidat africain très qualifié, M. Boutros Ghali, s'acquittera avec compétence des tâches qui lui incombent. Le PAC félicite M. Boutros Ghali pour son élection unanime et l'assure de son entière coopération.

M. Makwetu

Le PAC a toujours défendu les principes universellement acceptés et consacrés dans les déclarations des Nations Unies; il a toujours lutté pour leur application. L'exercice par notre peuple de son droit inaliénable à l'autodétermination est au coeur de cette lutte. Nous restons attachés à cet objectif fondamental.

La résistance interne fondée sur des principes, l'imposition de sanctions économiques volontaires et sélectives, l'embargo obligatoire sur les armes et l'évolution du climat international sont des éléments qui ont contribué à amener le régime minoritaire à adopter une attitude réformiste. Avant les changements intervenus en Europe de l'Est, le régime brandissait la prétendue menace communiste pour s'attirer un appui spontané de l'Ouest. Il ne peut plus le faire. Dans le nouveau climat, l'Afrique du Sud raciste et Israël sioniste ne peuvent plus être considérés comme des avant-postes indispensables. En fait, ils constituent de plus en plus un handicap sur les plans politique et économique. Tenant compte de ces réalités, le régime minoritaire d'Afrique du Sud a décidé de procéder à des réformes.

Les dirigeants et les porte-parole du régime de l'apartheid ont souligné à maintes reprises que leur objectif était de réformer le système discriminatoire - non de l'éliminer totalement ni de s'occuper sérieusement de la situation difficile héritée de siècles de colonialisme, de spoliation et d'apartheid.

En réalité, cette attitude réformiste vise à donner une impression de volonté de changement tout en ne modifiant rien - ou pratiquement rien. Qu'il me soit permis de donner quelques exemples évidents. Notre peuple a fort justement souligné que les Land Acts de 1913 et de 1936, adoptés par un parlement entièrement blanc créé par le colonialisme britannique, avaient laissé 87,3 % de l'ensemble des terres entre les mains des Blancs alors que ceux-ci ne représentent que 13 % de la population totale. Les experts constitutionnels et les observateurs politiques pourront arguer que les Land Acts de 1913 et 1936 ont été abrogés et que cela constitue un changement. Mais en abrogeant ces Land Acts, De Klerk a simplement dit à la communauté blanche : "Pourquoi ces lois seraient-elles nécessaires alors que vous pouvez de toute manière garder la terre." Pour l'immense majorité spoliée, l'abrogation d'une législation discriminatoire ne représente

M. Makwetu

pratiquement rien sauf si cette décision va de pair avec un programme global de redistribution des terres.

De même, le remodelage du Population Registration Act, dont les principales dispositions restent intactes, n'impressionne nullement notre peuple. Conformément à la révision de cette loi, les enfants nés après le 25 juillet 1991 ne feront plus l'objet de classification. Cependant, les personnes nées avant cette date resteront soumises à la classification raciale - bantous, coolies et autres. Le Population Registration Act ne sera abrogé que lorsqu'une nouvelle constitution démocratique non raciale aura été mise en place.

L'abrogation de certaines lois considérées comme les piliers de l'apartheid ne changera pas fondamentalement le régime tant que nous n'aurons pas une nouvelle constitution non raciale établie sur la règle majoritaire démocratique "une personne, une voix". Ce n'est pas seulement l'avis du PAC et de la vaste majorité du peuple d'Azanie, mais également celui de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration de consensus indique donc très précisément que l'objectif d'un changement véritable ne doit pas être simplement d'amender ou de réformer l'apartheid. En conséquence, nous prions les Etats Membres de l'ONU d'examiner les mesures prises par le régime. Il convient qu'ils le fassent en déterminant si ces mesures correspondent à une réforme ou à l'élimination de l'apartheid. Si le véritable objectif est d'appuyer sincèrement le processus, nous devons alors, tous, agir avec prudence et non pas dans l'euphorie.

Le PAC est profondément déterminé à apporter une solution démocratique au conflit dans notre région et, à cet égard, il souligne la nécessité d'appliquer la méthode de lutte la plus efficace. Sur le front politique, le PAC est fermement convaincu que l'objectif central doit être le transfert du pouvoir politique du régime minoritaire à une majorité élue. Cela est conforme aux principes et dispositions de la Déclaration de consensus des Nations Unies. En outre, le PAC pense que la solution du problème se trouve dans l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution démocratique non raciale. A cet égard, lors de son deuxième congrès, tenu en décembre 1990, le PAC a décidé à l'unanimité d'exiger un mécanisme démocratique aux fins d'élaborer la nouvelle constitution et a demandé la création d'une assemblée

M. Makwetu

constituante élue en tant qu'instance démocratique chargée de rédiger la nouvelle constitution. En avril 1991, au Zimbabwe, les dirigeants du PAC et de l'African National Congress (ANC), dans une résolution conjointe, ont approuvé ce mécanisme démocratique. Nous avons également décidé que, pour participer à la Conférence du Front patriotique uni, il fallait accepter les bases de ce même mécanisme. D'autres accords similaires ont été conclus entre le PAC et l'Azania People's Organization (AZAPO).

Conformément au mandat de notre congrès et à celui de la Conférence du Front patriotique uni, le PAC a participé à la réunion préparatoire tenue les 29 et 30 novembre en vue de l'élaboration d'un nouveau mécanisme démocratique et de la recherche d'une solution. En raison des critères en vigueur ou du choix des participants, le PAC n'a pas été sélectionné pour prendre part à la réunion à laquelle 20 partis politiques étaient invités. La composition des participants à cette réunion est certes révélatrice. Dix des 20 partis provenaient de ce que l'on appelle les bantoustans et représentaient des structures créées par le Gouvernement.

M. Makwetu

Six autres encore représentaient la structure à trois chambres du parlement, le régime ayant deux délégations, l'une pour le Gouvernement et l'autre pour le National Party qui est au pouvoir. Le Congress Alliance était représenté par l'African National Congress, le Parti communiste sud-africain et les Congrès indiens Transvaal/Natal. Le PAC était la seule organisation politique présente qui n'était ni une instance dirigeante ni une formation engagée précédemment dans des négociations avec le régime. Notre mandat était clair : chercher à établir des mécanismes démocratiques pour résoudre le conflit.

A notre grande surprise, nous avons découvert à cette réunion que des accords avaient déjà été conclus sur des questions clefs de l'ordre du jour telles que le terrain neutre où se tiendraient les réunions, la présidence neutre et indépendante et la procédure. Sur toutes ces questions, le régime proposait et l'ANC suivait, ou vice versa. Le PAC a été écarté par un vote préarrangé.

Le fait que des décisions aussi importantes sont prises par des groupes dont il n'a jamais été démontré démocratiquement qu'ils bénéficiaient d'un appui ne peut pas bien augurer de l'instauration de la démocratie authentique à laquelle aspire notre pays en cette période d'après-apartheid. Après une évaluation du processus poursuivi jusqu'ici à la réunion préparatoire, les dirigeants du PAC, profondément attachés à la démocratie, ont décidé de suspendre toute nouvelle participation du PAC à la réunion, avec effet immédiat, en attendant les consultations avec nos adhérents et ceux du Patriotic/United Front à l'occasion de la convocation d'un congrès national extraordinaire du PAC, le 16 décembre 1991, au Cap. Les dirigeants du PAC s'acquitteront alors du nouveau mandat qui leur sera donné par le PAC et les membres de l'United Front.

Vous me permettrez maintenant d'évoquer brièvement la question cruciale des pressions exercées sur le régime d'apartheid. Nous n'avons pas encore établi de mécanisme démocratique pour résoudre le problème, et moins encore convenu d'une nouvelle constitution. Le PAC croit donc fermement qu'il est actuellement prématuré d'alléger ou de supprimer toute pression. A cet égard, nous condamnons fermement le fait que le Japon et la Finlande ont décidé de lever toutes les sanctions, car cette décision dessert gravement notre lutte, notre lutte légitime. De même, nous regrettons que le gouvernement Bush ait

M. Makwetu

abrogé prématurément le Comprehensive anti-apartheid Act. Il nous faut condamner fermement la poursuite de la collaboration économique, militaire ou autre forme de collaboration entre le régime de Pretoria et Tel-Aviv. Nous devons également faire connaître notre profonde déception du fait que les pays d'Europe de l'Est se sont empressés d'établir toutes sortes de relations avec le régime minoritaire. Nous demandons instamment à la communauté internationale de maintenir toutes les formes de pression y compris les sanctions, tant que l'Azanie ne sera pas devenue un pays indépendant.

La communauté internationale sait qu'une violence sans précédent règne dans notre pays. Elle a déclaré, à juste titre, qu'elle était préoccupée par cette violence. Plus de 10 000 personnes ayant été tuées ces dernières années à cause de cette violence, nous prions instamment l'Assemblée d'instituer une commission indépendante chargée d'enquêter sur la véritable cause de la violence dans le pays. Le PAC reste convaincu que le régime est le principal instigateur de la violence. Est-ce que le régime peut expliquer pourquoi il garde dans des camps des membres armés du bataillon Buffalo 32 composé de mercenaires angolais, du bataillon Koevoet composé de mercenaires namubiens et des éléments du RENAMO? Contre qui seront-ils déployés? C'est à ces éléments qu'on a fait appel pour massacrer les civils innocents.

Je voudrais une fois de plus souligner que tant que nous n'aurons pas élu une assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution, tant que nous n'aurons pas chargé des élus de tracer la voie démocratique, tant que nous n'aurons pas d'autorité de transition, avec participation internationale, pour contrôler le passage de la minorité à la majorité élue et tant qu'une pression interne et internationale ne sera pas maintenue contre le régime, tous les efforts pour trouver une solution relativement pacifique à nos problèmes resteront vains.

Le PAC et le peuple azanien restent attachés et déterminés à libérer le pays par tous les moyens dont ils disposent. Nous ne pouvons pas transiger et ne transigerons pas sur la libération, et nous ne pouvons pas transiger et ne transigerons pas sur l'instauration d'une démocratie véritable, fondée sur le libre choix des masses azaniennes.

Enfin, et ce qui est tout aussi important, je voudrais remercier tout particulièrement le Président et les membres du Comité spécial contre

M. Makwetu

l'apartheid pour le soutien qu'ils apportent à notre juste lutte sur tous les fronts. L'Ambassadeur Ibrahim Gambari s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de dévouement. Je voudrais également remercier très sincèrement le Secrétaire général adjoint et Chef du Centre contre l'apartheid, M. Mousouris, qui s'est bien acquitté de sa tâche et a fait d'inlassables efforts en faveur de l'élimination totale de l'apartheid. Nous voudrions également remercier tous les fonctionnaires du Centre pour leur dévouement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux membres que la liste des orateurs pour le débat sur les points 37 et 102 de l'ordre du jour sera close demain, à midi.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également rappeler que, comme annoncé précédemment, l'Assemblée examinera demain matin, mardi 3 décembre, le point 16 de l'ordre du jour, "Nomination du Secrétaire général" dans un premier temps, puis poursuivra le débat sur les points 37 et 102 de l'ordre du jour intitulés respectivement "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe". Le débat général sur les points 37 et 102 se poursuivra également l'après-midi et le lendemain, mercredi 4 décembre, dans la matinée; dans l'après-midi du mercredi 4 décembre, l'Assemblée entendra une déclaration du Secrétaire général sur les points 109, "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies", et 110, "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies", de l'ordre du jour, avant de poursuivre le débat sur les points 37 et 102 de l'ordre du jour.

Jeudi 5 décembre, l'Assemblée examinera le matin le point 15 c) de l'ordre du jour, "Election d'un membre de la Cour internationale de Justice". Le même jour, dans l'après-midi, elle examinera le point 29 de l'ordre du jour, "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", le point 31 de l'ordre du jour, "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", et le point 34 de l'ordre du jour, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes". Elle examinera également le point 40 de l'ordre du jour, "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est".

Le Président

On m'a informé que la Quatrième Commission, la Première Commission, la Sixième Commission et la Commission politique spéciale avaient maintenant terminé leurs travaux. En conséquence, l'Assemblée commencera cette semaine l'examen des rapports des grandes commissions. Le vendredi 6 décembre, elle examinera les rapports de la Première Commission. Le lundi 9 décembre, elle examinera les rapports de la Sixième Commission et de la Commission politique spéciale. J'annoncerai dès que possible le calendrier concernant l'examen des rapports des autres grandes commissions.

Mardi 10 décembre, l'Assemblée examinera le matin le point 38 de l'ordre du jour, "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres".

Jeudi 12 décembre, l'Assemblée examinera dans la matinée les points 11 et 36 de l'ordre du jour intitulés respectivement "Rapport du Conseil de sécurité" et "Droit de la mer".

Lundi 16 décembre, l'Assemblée, dans la matinée, tiendra une séance commémorative pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La séance est levée à 12 h 30.